



Communiqué de presse  
Le 20 avril 2020

## **LA SACD CRÉE UN NOUVEAU FONDS D'URGENCE POUR LES AUTEURS DU SPECTACLE VIVANT, AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Pour accompagner et soutenir les auteurs de spectacle vivant confrontés aux conséquences graves sur leurs revenus du Covid-19, la SACD déploie un 3<sup>ème</sup> volet du Fonds SACD de solidarité qu'elle avait ouvert mi-mars et qui bénéficiera du soutien du ministère de la Culture.

Cette nouvelle aide dotée d'une enveloppe maximale de 500 000 € et dédiée aux auteurs de théâtre, d'humour, de mise en scène, d'œuvre dramatico-musicale, de musique de scène, de chorégraphie, de cirque et des arts de la rue, constitue une démarche de solidarité adaptée à la réalité de leur situation et tient particulièrement compte de l'irrégularité de leurs revenus.

Comme le Fonds qu'elle a déjà initié avec le CNC pour soutenir les auteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du Web, opérationnel depuis une quinzaine de jours, ce nouveau fonds d'urgence vise à attribuer une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour les auteurs de spectacle vivant dont c'est l'activité principale et qui n'ont pu bénéficier ni du Fonds de solidarité pour les très petites entreprises et les indépendants, ni d'une mesure de chômage partiel, excepté si elle est inférieure à 1 500 €.

Elle ne pourra pas non plus se cumuler avec l'aide du Fonds Audiovisuel et avec le soutien mis en place par le Centre National du Livre et la Société des Gens de Lettres.

Pour en bénéficier, des conditions assouplies permettant de justifier d'une baisse d'activité dû au contexte sanitaire ont aussi été mises en œuvre : la perte de revenus nets de droits d'auteur de 50% au mois de mars et d'avril pourra être justifié par rapport à la moyenne mensuelle de leurs revenus de l'année 2019 ou même à une période de référence plus longue pouvant aller jusqu'à trois ans qui est plus adaptée au cycle de leurs créations.

La SACD remercie vivement Franck Riester, ministre de la Culture, pour la confiance qu'il lui accorde dans la mise en œuvre de ce fonds et pour son soutien et son engagement à apporter aux auteurs du spectacle vivant une réponse aux préjudices et aux pertes importantes de ressources qu'ils subissent et qui devra être encore complétée et renforcée dans le cadre du futur plan de relance pour la culture, annoncé par le président de la République dans son discours du 13 avril.

### **Contact presse :**

SACD : Agnès Mazet – 06 85 12 29 59 - [agnes.mazet@sacd.fr](mailto:agnes.mazet@sacd.fr)